ART. 9 N° CD3184

## ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

## **SOUS-AMENDEMENT**

N º CD3184

présenté par Mme Couillard, rapporteure à l'amendement n° CD|2802 (Rect) de M. Zulesi

-----

## **ARTICLE 9**

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« au titre de l'article L. 811-1 du code de la consommation ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.